L'École des courtiers

PACK DDA + LCB-FT · FORMATION CONTINUE DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE

Pack formation DDA 15 h + LCB-FT

La formation continue DDA 15 h tous domaines et un module de 3 h pour maîtriser la lutte contre le blanchiment (LCB-FT). 18 h en ligne, deux attestations.

Voir le pack en ligne →

05 54 54 40 04

contact@ecoledescourtiers.fr

DURÉE TOTALE	FORMAT	ACCÈS	TARIF DU PACK
18 h	**E-learning**	**12 mois**	**177 €**
2 formations	100 % à distance	24 h/24, à votre rythme	net, TVA non applicable

Ce que contient le pack

DDA — 15 h

Formation DDA 15 h : tous domaines

Attestation de fin de formation propre

LCB-FT — 3 h

Formation LCB-FT assurance 3 h : vigilance, Tracfin et gel des avoirs

Attestation de fin de formation propre

Objectifs pédagogiques

1. Répondre à l'obligation de formation continue de 15 heures par an (C. assur., art. L. 511-2 et R. 512-13-1).
2. Recueillir les exigences et besoins du client et formuler un conseil adapté et traçable (compétences de l'article A. 512-8).
3. Appliquer les mesures de vigilance LCB-FT adaptées au niveau de risque du client (CMF, art. L. 561-1 et suivants).
4. Repérer les signaux d'alerte, rédiger une déclaration de soupçon et appliquer les mesures de gel des avoirs.
5. Sécuriser sa pratique, respecter ses obligations réglementaires et fiabiliser le conseil apporté au client.

PUBLIC VISÉ

Intermédiaires en assurance (courtiers, agents généraux, mandataires et leurs salariés) et responsables conformité de cabinets.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis de diplôme. Exercer ou s'apprêter à exercer une activité de distribution d'assurance.

Formation DDA 15 h : tous domaines

15 h · 8 chapitres

1 Le cadre de la distribution d'assurance — 2 h

- Les acteurs : ORIAS, ACPR, catégories d'intermédiaires
- Honorabilité, capacité professionnelle et formation continue
- Les sanctions en cas de manquement

1° a) Compétences générales : cadre et règles de distribution

2 Le devoir de conseil et l'information précontractuelle — 2 h

- Recueil des exigences et besoins
- Conseil fondé sur une analyse impartiale ou non
- Documents d'information (IPID, DIC) et traçabilité

1° b) Compétences générales : conseil

3 Gouvernance produit et conflits d'intérêts — 2 h

- Marché cible et suivi du produit
- Rémunération et incitations
- Prévention et gestion des conflits d'intérêts

1° a) Compétences générales : cadre et règles de distribution

4 Assurances de biens et de responsabilité (IARD) — 2 h

- Automobile et habitation
- Multirisque professionnelle
- Responsabilité civile et gestion des sinistres

2° Compétences produits

5 Santé et prévoyance — 1 h 30

- Complémentaire santé et contrats responsables
- Prévoyance individuelle et collective
- Dépendance

2° Compétences produits

6 Assurance emprunteur — 1 h 30

- Garanties et quotités
- Délégation et résiliation à tout moment
- Droit à l'oubli et grille AERAS

2° Compétences produits

7 Épargne, assurance vie et retraite — 2 h

- Assurance vie et capitalisation
- Plan d'épargne retraite (PER)
- Adéquation et préférences de durabilité

2° Compétences produits

8 Conformité, LCB-FT et réclamations — 2 h

- Vigilance LCB-FT et déclaration de soupçon
- Protection des données personnelles
- Traitement des réclamations et médiation

1° c) Compétences générales : conformité, LCB-FT, données

Formation LCB-FT assurance 3 h : vigilance, Tracfin et gel des avoirs

3 h · 12 chapitres

Tous les chapitres : art. A. 512-8, 1° c) Compétences générales : conformité, LCB-FT, données

1 Le blanchiment, et pourquoi il passe par vous — 15 min

- Les trois étapes du blanchiment et le financement du terrorisme
- Qui est assujetti : courtiers, agents, mandataires, IOBSP
- Ce qui a changé en 2025 et 2026, ce qui arrive le 10 juillet 2027

2 Le dispositif de votre cabinet — 16 min

- La classification des risques (CMF, art. L. 561-4-1)
- Procédures écrites et responsable LCB-FT
- Déclarant et correspondant Tracfin
- Un dispositif proportionné au petit cabinet

3 Connaître son client — 18 min

- Identifier et vérifier le client et le bénéficiaire effectif
- Vigilance simplifiée, complémentaire (PPE) et renforcée
- Entrée en relation à distance et tiers introducteur

4 Surveiller et repérer les opérations atypiques — 14 min

- La vigilance constante pendant toute la relation
- L'examen renforcé : opération complexe, montant inhabituel
- Les signaux d'alerte et ce qu'il faut noter au dossier

5 Déclarer à Tracfin — 16 min

- Quand déclarer, y compris une simple tentative
- La déclaration sur ERMES : contenu et délais
- Confidentialité : ce que vous ne dites pas au client

6 Gel des avoirs, conservation et preuves de formation — 17 min

- Le registre national des gels et la conduite à tenir
- Conserver les documents pendant 5 ans
- Former et prouver la formation (décret du 24 avril 2026)
- Les sanctions disciplinaires et pénales

7 Assurance vie : les opérations à risque — 18 min

- Versements atypiques, primes en espèces, tiers payeur
- Rachats précoces, avances et nantissement
- Changement de bénéficiaire
- Cas pratique : un versement de 180 000 € à justifier

8 L'origine des fonds, en pratique — 16 min

- Les justificatifs à demander : héritage, cession, donation
- Les seuils de vigilance du cabinet et les pièces à conserver
- Que faire si le client refuse de justifier
- Cas pratique : le client PPE qui souscrit à distance

9 Agents généraux, mandataires, courtiers : qui fait quoi — 14 min

- Les procédures de la compagnie et la responsabilité du mandant
- L'agent général qui fait aussi du courtage
- IARD et prévoyance : où se situe le risque

10 Votre dispositif de courtier, prêt pour un contrôle — 16 min

- La cartographie des risques d'un cabinet de courtage
- Procédure écrite et partage des rôles avec les assureurs
- Les preuves de formation de vos salariés
- Ce que regarde l'ACPR

11 Bonus – Ce que les sanctions de l'ACPR apprennent au courtier — 10 min

- Des décisions réelles de la Commission des sanctions en assurance vie
- Les griefs relevés, traduits en réflexes de cabinet

12 Quiz final et attestation — 10 min

- Dix questions sur l'ensemble de la formation
- 8 bonnes réponses sur 10 requises (80 %), quiz repassable
- Attestation de fin de formation à télécharger

Vos 15 heures et un dispositif LCB-FT renforcé

Répartition de vos 18 heures

15 h
formation continue en assurance — C. assur., art. L. 511-2 et R. 512-13-1 (dont 8 h de compétences générales et 7 h de compétences produits, art. A. 512-8)

3 h
lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme — CMF, art. L. 561-1 et suivants ; compétences générales de l'art. A. 512-8 du C. assur.

Comment se déroule le pack

Ordre	Vous suivez les deux formations dans l'ordre de votre choix. Chacune garde son programme, ses quiz par chapitre et son quiz final.
Attestations	Une attestation de fin de formation par formation suivie : organisme, intitulé, dates, durée, modalité et thèmes traités. Conservez-les : elles servent de justificatif en cas de contrôle.
Modalités et délais d'accès	Inscription en ligne ou demande de prise en charge. Accès immédiat après paiement ; après accord du financeur en cas de prise en charge.
Durée et format	18 h au total, 100 % à distance (e-learning), accessible 24 h/24 et 7 j/7 pendant 12 mois. Temps de connexion et progression enregistrés.
Méthodes et moyens	Vidéos de formation courtes par chapitre, cas pratiques et quiz d'entraînement. Assistance pédagogique par un expert métier par e-mail sous 48 h ouvrées ; assistance technique par e-mail et chat du lundi au vendredi, 9 h – 18 h.
Évaluation	Quiz d'auto-évaluation à la fin de chaque chapitre (non bloquant). Quiz final de validation : 80 % de bonnes réponses sont requis pour obtenir l'attestation de fin de formation. En cas d'échec, vous pouvez repasser le quiz final après avoir revu les chapitres concernés. Questionnaire de satisfaction en fin de formation.
Matériel	Ordinateur, tablette ou smartphone récent avec connexion internet et haut-parleurs ou casque. Aucun logiciel à installer.
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout besoin d'adaptation (sous-titres, rythme, format, matériel), contactez notre référent handicap depuis la page Contact. Nous étudions chaque demande avec vous.
Tarif et financement	177 € net — TVA non applicable, art. 261-4-4°a du CGI. Prise en charge possible selon votre statut : OPCO Atlas, AGEFICE, FIF PL, France Travail.

Inscription et questions

Inscrivez-vous ou faites financer le pack depuis la page du pack. Notre équipe vérifie vos droits et monte le dossier de prise en charge avec vous.

Une question ? Contenu, accès, financement ou adaptation : **05 54 54 40 04** · **contact@ecoledescourtiers.fr**

Situation de handicap : notre référent étudie avec vous les adaptations possibles (rythme, format, matériel).

Voir le pack en ligne →

Page du pack

Références réglementaires

C. assur., art. L. 511-2 (15 h par an) et A. 512-8 ; CMF, art. L. 561-1 et suivants (LCB-FT).